



RECU EN PREFECTURE

Le 14 avril 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230406-D00710610-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 14/04/2023

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 4), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 4), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 4), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (de la question n° 2 à la question n° 5 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 6), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (jusqu'à la question n° 17 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n° 4), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 4), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 2)

Secrétaire :

Mme Marie LAMBERT

Étaient absents :

Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Julie CHETTOUH à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 18), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (de la question n° 2 jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 13), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Christine WERTHE à M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 1 incluse).

OBJET : 48 - Soutien à l'association Nouvel Esprit LGBTQ+ pour ses actions dans le cadre de la journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie le 17 mai

Soutien à l'association Nouvel Esprit LGBTQ+ pour ses actions dans le cadre de la journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie le 17 mai

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	23/03/2023	Favorable unanime

Résumé :

Créé en 2007, « Nouvel Esprit » est une association qui s'inscrit dans la lutte pour l'égalité des droits à destination de la communauté Lesbienne, Gay, Bi, Trans (LGBT+) et tous les autres. Elle propose un lieu d'accueil, d'écoute et de soutien sur rendez-vous aux personnes LGBTQ+, ainsi qu'à leur entourage et ce, tout en respectant le non jugement de chacun d'entre eux. Elle coordonne par ailleurs, le collectif du 17 mai, qui organise des événements autour de cette date symbolique.

I. Contexte

Dans le cadre de la journée internationale du 17 mai contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie à l'initiative de Louis-Georges TIN, l'association « Nouvel Esprit » et le collectif qu'elle anime mettent en place une marche afin d'occuper l'espace public pour rendre visible la communauté LGBTQ+. Cette marche a pour but de questionner l'opinion et les pouvoirs publics sur l'écart entre les droits qui avancent et les comportements qui régressent, revendiquer le droit de vivre librement dans une société toujours plus instable et rassembler toutes personnes alliées/sensibles aux droits des LGBTQ+.

Ces dernières années, des actes homophobes et transphobes marquent une hausse inquiétante tant dans l'espace public que familial. Grace au soutien de la Ville de Besançon avec la Mission Lutte Contre les Discriminations (MLCD), l'association « Nouvel Esprit » et le collectif ont pu organiser cette marche depuis 2019 suite aux violentes agressions homophobes de 2018. Ils souhaitent pour 2023, réitérer cette marche pour l'égalité des droits.

II. Actions

Le collectif d'associations a pour projet de sensibiliser le grand public à l'occasion de la journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie à travers plusieurs actions. Ces actions sont mises en œuvre dans le cadre du collectif et qui est composé de : Aides, Amnesty International, Collectif XYZ, Le Cercle, Léo Lagrange, Nouvel Esprit, Transcende, La Furieuse, Mission Lutte contre les Discriminations de la Ville de Besançon.

Actions proposées en 2023 :

- Conférence d'Alice COFFIN : journaliste, écrivaine, militante LGBT,
- Ciné-débat : Film "Un visa pour la liberté" qui aborde deux thématiques : les droits des personnes réfugiées et les droits des personnes LGBT,
- Table ronde : Difficultés à obtenir l'asile, la protection, le statut de réfugié.e pour un étranger.ère qui fuit un pays homophobe ou transphobe et qui est gay, trans...,
- Réitérer la marche militante qui fait suite aux nombreuses agressions pendant l'été 2018 à Besançon et au fil des années a obtenu une visibilité inter-régionale et une participation record en 2022 : plus de 700 personnes ont défilées le samedi 21 mai 2022 dans les rues de Besançon. Cette année, la Marche se déroulera le 27 mai 2023,
- Proposer une après marche festive au parc de la gare d'eau.

III. Soutien financier

L'association « Nouvel Esprit » sollicite la Ville de Besançon afin d'obtenir une subvention d'un montant de 3 000 € pour ses actions dans le cadre de la journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie le 17 mai.

Par ailleurs, d'autres demandes ont été sollicitées auprès du Département du Doubs (1 000 €), le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (1 000 €).

En 2022, la Ville a accordé 1 250 € pour les actions en lien avec le 17 mai.

Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 2 500 € en soutien à ces actions.

En cas d'accord, la dépense totale d'un montant de 2 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédits 65.020.6574.0022184.10068.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2023 de 2 500 € à l'association « Nouvel Esprit » pour ses actions dans le cadre de la journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie le 17 mai.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Marie LAMBERT,
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT